



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 9496

## Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en place d'un classement européen des universités. Les classements des universités tels qu'ils existent au plan international survalorisent certains critères, comme l'obtention d'un prix Nobel, fût-il vieux de plus de 50 ans. Ils s'appuient aussi sur des bases de données de publications notamment anglo-saxonnes dont les modes de calcul sont discutables. Enfin, ils diminuent l'importance quantitative de la recherche des universités françaises la partageant mécaniquement avec les laboratoires fonctionnant comme " unités mixtes " d'autres organismes. Les précédents gouvernements avaient souhaité, depuis 2007, faire évoluer les classements des universités existant au plan international en créant un classement européen applicable à toutes les universités sur la base d'une redéfinition des objectifs de la mesure et de l'adaptation des outils utiles. Devant l'Assemblée nationale, le 23 juillet 2007, la ministre avait ainsi proposé de promouvoir un modèle de classement européen des universités. Le principe d'un nouveau projet de classement des universités a été retenu dans le prolongement des conclusions d'une conférence européenne de 2008. En 2009, le principe d'« outils multidimensionnels de transparence » a été adopté et figure dans la déclaration des ministres réunis à Louvain. En 2011, un test de faisabilité et des premiers résultats, en vue d'une finalisation assortie de recommandations, ont été rendus disponibles. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer où en sont les propositions françaises en la matière et quelles sont les initiatives qu'elle entend prendre pour relancer le dossier.

## Texte de la réponse

Développer la mobilité étudiante en Europe constitue un objectif majeur pour consolider l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), et le rendre attractif vis-à-vis du reste du monde. Or, plus de mobilité suppose plus de transparence sur la qualité des établissements et des formations proposées. Soucieuse de donner une forte impulsion à la mobilité des jeunes, et ce, en pleine cohérence avec l'objectif de Louvain que les quarante-sept ministres de l'EEES ont confirmé à Bucarest en avril dernier, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite rendre plus lisibles la diversité et la richesse des établissements européens et de leurs formations. Or, les divers classements internationaux actuels sont fondés sur des critères qui prêtent à discussion. Ils ne permettent pas de donner aux étudiants, à leurs familles, aux enseignants-chercheurs, aux établissements eux-mêmes, et à la société, une information claire et objective, reposant sur une méthodologie adaptée et partagée. Tel est précisément l'objet du projet européen de classement des universités, dit U-multirank, qui a vocation à appréhender, au-delà de la seule recherche, les multiples facettes d'un établissement d'enseignement supérieur, en tenant compte de la typologie des établissements, et à dessiner ainsi une cartographie des disciplines et des établissements, à la fois en Europe et dans le monde. Ce projet vise, par ailleurs, à permettre à tout utilisateur de créer des classements pluridimensionnels individualisés, en fonction de ses propres choix, de son projet de formation ou de recherche, et d'identifier la formation et l'établissement les plus appropriés. C'est en ce sens que ce classement européen des universités, révélateur des forces et des excellences plurielles des établissements, deviendra un véritable moteur de la mobilité étudiante en Europe, mais aussi un outil pertinent pour les enseignants et les chercheurs. Aussi la ministre de l'enseignement

supérieur et de la recherche soutient-elle pleinement ce projet européen de classement des universités, désormais partie intégrante de l'agenda communautaire de la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe. Suite aux résultats concluants d'une première étude de faisabilité, un nouvel appel d'offres publié au printemps dernier doit prochainement aboutir à la sélection d'un opérateur, pour mener à bien une seconde phase du projet U-multirank, avec des résultats finaux attendus à la fin 2013. Dans ce contexte, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a appelé les universités françaises à s'impliquer activement dans la poursuite de cette seconde phase d'un projet qui doit devenir une alternative crédible aux classements internationaux existants, et constituer une référence sûre pour les étudiants, les enseignants et les entreprises, au plan européen et mondial.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9496

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 22 janvier 2013

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2012](#), page 6416

**Réponse publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 1104